Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213502461-20251210-25_12_63-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

MAIRIE DE

35120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 décembre à 20h30. Date de convocation : 04/12/2025
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MAINSARD François, Maire de Roz-Landrieux.

Étaient présents : M. MAINSARD François, M. DELALANDE Éric, Mme LARCHER Delphine, Mme RIDARD Marina, M. GLEMOT René, adjoints, M. MOQUEREAU Olivier, Mme Delphine GAUTIER, M. LEDORMEUR Éric, Mme TOUZE LOPIN Sylviane, M. ROBIN Régis
Absents excusés : M. ROUPIE Benoît pouvoir à M. MAINSARD François, Mme MORISSEAU Yasmine pouvoir à M. LEDORMEUR Éric
Absents : Mme CAILLET Marie-José, M. Jonathan LAFAIX, Mme RUELLAND Justine

Secrétaire de séance : M. Régis ROBIN

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Quorum : 8

N° 25-12-63 FINANCES : Autorisation d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts pour la construction d'un logement PLUS

Le Maire présente le Contrat de Prêt d'un montant total de 221 999 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de construction d'un logement PLUS, rue de la Mairie à Roz-Landrieux.

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 1 Ligne du Prêt pour un montant total de 221 999 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : **Montant :**	PLUS 221 999 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	30 ans
Périodicité des échéances :	*Trimestrielle*
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.6 % *Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire : *l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts*
Modalité de révision :	*Simple révisabilité (SR)*
Taux de progressivité de l'échéance :	Sans objet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- Autorise le Maire à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent

Le Maire,
M. MAINSARD François

Le secrétaire de séance
M. Régis ROBIN